



Licence professionnelle Bâtiment et construction

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Bâtiment et construction. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02028239

HAL Id: hceres-02028239

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028239>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle
Bâtiment et construction

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Ingénierie des énergies renouvelables et risques

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle, mention *Génie civil et construction*, spécialité *Bâtiment et construction* a été créée à la rentrée 2006. La formation, portée par le département Génie civil et construction durable de l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli (UCPP), est accessible en alternance sous statut d'apprenti ou en contrat de professionnalisation, et également en formation initiale classique.

Elle est conçue pour faciliter l'insertion locale des jeunes diplômés dans le milieu du bâtiment et des travaux publics (BTP) en Corse.

La formation présente deux axes principaux de formation, l'un sur la conduite de travaux en bâtiment et l'autre sur les nouvelles exigences réglementaires des performances énergétiques des bâtiments.

Analyse

Objectifs
<p>Cette licence professionnelle (LP) vise l'insertion professionnelle des diplômés dans la branche du bâtiment et des travaux publics (BTP), mais plus spécialement dans la partie « bâtiment » de cette branche professionnelle. L'aspect professionnalisant de la formation semble correspondre aux besoins des entreprises locales.</p> <p>Les contenus et les objectifs de la formation s'organisent autour de deux axes, la conduite de travaux et la performance énergétique des bâtiments. Ce choix paraît pertinent compte tenu d'une part du besoin de l'île en cadres intermédiaires dans les entreprises du bâtiment et d'autre part de l'évolution des techniques et des exigences en matière de performances énergétique du bâti. Pour plus de clarté, il conviendrait d'harmoniser son intitulé dans les différents documents qui parlent soit de LP <i>Génie civil, Bâtiment et construction</i>, soit de LP <i>Métiers du bâtiment, Technologie de la haute performance énergétique</i>. La nomenclature nationale inciterait à choisir <i>Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments</i>, et de s'y tenir.</p> <p>La faiblesse de la collecte d'informations sur le suivi des étudiants rend délicat l'exercice d'analyse de l'objectif d'insertion assigné à la LP.</p> <p>Concernant la maquette pédagogique ou le référentiel de formation, il y a une bonne adéquation entre les enseignements et les objectifs de la formation.</p>

Organisation
<p>La maquette pédagogique est structurée en semestres et unités d'enseignement, l'ensemble est cohérent avec l'objectif de la formation.</p> <p>Il n'y a pas d'options et la formation est composée de huit unités d'enseignement (UE) : cinq UE (UE1, UE2, UE3, UE5, UE6 dont les volumes horaires sont compris entre 69 heures et 134 heures), le projet tuteuré (UE7) et le stage (UE4, UE8). Les objectifs de chaque UE sont décrits de façon détaillée en capacités. Ces capacités correspondent à l'objectif de la formation.</p> <p>Les coefficients, crédits ECTS (<i>European Credit Transfer System</i>) et volumes horaires sont décrits dans un tableau présentant la formation. Le total est de 60 crédits ECTS pour 520 heures d'enseignement en présentiel et 16 semaines de stages.</p> <p>Les UE sont déclinées en modules de 12 à 40 heures, de trois à cinq modules par UE, hormis les UE de stage et projet.</p> <p>La formation est organisée en cinq périodes de cours (de trois à six semaines) alternant avec des périodes en entreprise (de trois à six semaines). Ce rythme de l'alternance en LP participe à la professionnalisation des étudiants qu'ils soient en contrat d'apprentissage ou non.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les partenariats professionnels sont développés au travers des acteurs de la formation, des projets tuteurés et des stages. Les enseignements sont menés avec la collaboration de professionnels du secteur. Cette LP s'appuie sur le département Génie civil - construction durable (GCCD) de l'IUT.</p> <p>Il est dit que « L'IUT di Corsica est le seul organisme de formation de la région Corse dispensant des diplômes de niveau II en génie civil ». Dès lors, il serait souhaitable d'envisager des collaborations avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) voire avec l'Italie (Sardaigne).</p> <p>On peut également regretter que ne soient pas présentées ou développées les relations avec la branche professionnelle du BTP de l'île, fédération du bâtiment, entreprises locales, voire des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée, et de la maîtrise d'œuvre, surtout au vu de l'objectif de performance énergétique du bâti.</p> <p>La présence de professionnels locaux dans la formation et dans le conseil de perfectionnement ne semble pas importante, ceci pouvant être lié à la remarque précédente. Les indications relatives au tissu d'entreprises locales sont présentées de manière très globale et les entreprises accueillant les apprentis et stagiaires ne sont pas listées.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée majoritairement par des professionnels (huit sur 14) qui assurent 56 % des heures, un enseignant-chercheur (maître de conférences), trois enseignants du second degré (deux professeurs agrégés - PRAG et un professeur certifié - PRCE) membres de l'IUT pour 23 % des heures, ainsi que d'un PRCE et un vacataire issus d'un lycée pour 21 %. Les professionnels sont des spécialistes du cœur du métier visé par la formation.</p> <p>L'équipe est déséquilibrée et la proportion d'universitaires est beaucoup trop faible (un sur 14), le seul enseignant-chercheur n'assurant que 30 heures d'enseignement.</p> <p>Le rôle du responsable dans le pilotage de la formation n'est pas précisé.</p> <p>Les réunions pédagogiques sont conduites à travers les réunions de délibération pour chaque semestre ainsi que lors des soutenances des rapports d'activités en entreprise et du projet tuteuré.</p> <p>Les participants aux réunions ne sont pas précisés dans le dossier d'évaluation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Parmi les éléments de contexte, on note les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le vivier habituel des DUT (diplôme universitaire de technologie) et BTS (brevet de technicien supérieur) se limite en Corse et dans le domaine du BTP, au seul DUT Génie civil - construction durable (GCCD) de l'IUT di Corsica. - une offre assez large de formations concurrentes sur le continent qui attirent les diplômés de BTS et de DUT du continent. - le dossier d'évaluation souligne de plus le souhait des diplômés des DUT GCCD de Corte de poursuivre en école d'ingénieurs ou sur d'autres thématiques de LP sur le continent. <p>En conséquence, la baisse des effectifs sur les deux dernières années (de 14-13 à 8-9 étudiants) est dangereuse.</p> <p>On note aussi une baisse importante des effectifs en apprentissage (de 12 et 9 en 2013 et 2014, à 2 et 3 en 2015 et 2016) et pas de contrats établis en matière de professionnalisation, de validations des acquis de l'expérience (VAE)/validations des acquis professionnels (VAP) ou de formation continue.</p> <p>Les informations sur la réussite au diplôme sont manquantes.</p> <p>Alors que les secteurs d'activités et la nature des emplois visés correspondent bien aux objectifs de la formation, le taux d'insertion professionnelle est en baisse sensible, 78 % en 2012, 50 % en 2013 et 2014 pour les dernières collectes d'informations.</p> <p>Le taux de poursuite d'études est important (50 %), mais les formations vers lesquelles les étudiants poursuivent ne sont pas précisées ce qui ne permet pas une analyse fine de la situation.</p>

<p>Le dossier souligne ces dégradations en soulevant la question de la poursuite d'études longues plus facile via une LP que via une licence classique. Au-delà du constat, il serait souhaitable de ne pas indiquer sur le site internet de présentation de la LP que celle-ci est possible « Poursuite d'études possible en master ou en Ecoles d'Ingénieurs ».</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Il n'existe pas de lien entre la formation et la recherche, et cela est sans doute à mettre en rapport avec le faible nombre d'universitaires présents dans la formation (un seul).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les compétences acquises dans la formation et les missions effectuées en entreprise sont bien précisées et correspondent au domaine de la conduite de travaux, avec une dimension thermique du bâtiment significative. Cette description est bien adaptée à la formation en alternance puisqu'elle permet au tuteur en entreprise d'évaluer l'alternant sur les compétences décrites. Il n'est pas précisé si cette liste est utilisée par le tuteur entreprise pour les non-alternants.</p> <p>La professionnalisation est rendue possible par la formation en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) et pour la formation initiale à temps plein par les projets tuteurés (150 heures sous forme de projet professionnel) et le stage (16 semaines). Le projet tuteuré des alternants n'est pas suffisamment évoqué et on comprend qu'il s'effectue dans le cadre de la mission en entreprise.</p> <p>Néanmoins, la présentation de l'UE7 en compétences pourrait laisser penser que la part de la topographie est grande (trop grande) ; mais s'il ne s'agit que des 20 heures de formation encadrées : cela est cohérent avec les objectifs professionnels de la formation.</p> <p>La part significative des professionnels des secteurs concernés (57 % des intervenants) participe aussi à la professionnalisation de la formation.</p> <p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est en bonne cohérence avec les objectifs de la formation et le contenu de la maquette.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Pour la recherche de stage, les étudiants sont aidés par le bureau des stages de la plateforme orientation et insertion professionnelle (POIP) de l'Université. Une notice explicative est disponible en ligne. Un modèle unique de convention de stage est utilisé pour l'ensemble des formations de l'Université. Rien n'est mentionné sur un accompagnement éventuel à la recherche de contrat d'alternance.</p> <p>L'évaluation des stages (durée 16 semaines) comporte deux phases : écrite (rapport) et/ou orale (soutenance devant un jury). Chaque stagiaire est invité à renseigner une fiche d'autoévaluation de son stage. Parallèlement, chaque tuteur des organismes d'accueil est également invité à renseigner une fiche d'évaluation du stagiaire (fiches disponibles en ligne). Mais dans le dossier, la composition du jury de stage n'est pas renseignée et la fiche d'évaluation du stagiaire aurait pu être présentée.</p> <p>Un seul projet tuteuré est demandé aux étudiants, dans l'UE7 du second semestre, il s'agit d'un travail correspondant à celui que doit fournir une entreprise de BTP pour répondre à un appel d'offre avec maquette numérique de leur étude conforme au BIM (<i>Building Information Modeling</i>). Le contenu atteste de l'adéquation avec la formation, les modalités et son organisation sont bien définies. Aucune information ne permet d'apprécier si ce projet conduit à un travail individuel ou en équipe.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Les étudiants de l'Università di Corsica Pasquale Paoli sont informés de la possibilité d'effectuer un stage ou une formation à l'international (en Europe et hors Europe) par le biais de plusieurs programmes. Cependant, le dossier indique que la maquette pédagogique rend très difficile l'envoi d'étudiants à l'étranger (aucune expérience de ce type n'a été menée à ce jour).</p> <p>La promotion (2014-2015) a accueilli une étudiante allemande (venant de deuxième année de licence générale - L2). Pas d'autres indications relatives à d'autres étudiants étrangers ayant intégré la formation ne sont mentionnées, ni sur leur pays d'origine.</p> <p>Le module M3 de l'UE4 (fiche RNCP) fait mention de « langues » mais aucune précision sur leur nature n'est fournie, hormis les 24 heures de langue et culture corses.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les étudiants sont issus principalement de DUT (évolution plutôt en diminution) et de BTS (il semblerait qu'ils aient principalement pour origine des spécialités liées au génie civil).</p> <p>La statistique des candidatures selon les années n'est pas renseignée. Les modalités de sélection des dossiers ne sont pas exposées. Il est difficile de juger de l'attractivité et de la sélectivité de la formation.</p>

<p>Le dossier n'indique pas d'éventuelles passerelles vers la LP. Concernant les éventuels dispositifs de mise à niveau, seule est signalée la difficulté à suivre des étudiants de L2 n'ayant pas suivi un parcours <i>Génie Civil</i>.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les enseignements en présentiel sont dispensés sous forme classique de cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Les dispositifs d'alternance ou de projets tuteurés et stages existent et participent à la professionnalisation. La VAE est possible. Les certifications accessibles ne sont pas renseignées. Les dispositifs d'enseignements spécifiques pour les étudiants en situation de handicap, en régime salarié ou pour les sportifs de haut niveau ne sont pas précisés. L'utilisation du numérique dans la formation se fait essentiellement à travers les supports utilisés dans les enseignements (documents de travail, contenus des cours, travaux rendus par les étudiants). Elle n'est pas présentée comme élément ou outil d'une forme pédagogique innovante. L'utilisation des logiciels professionnels liés à la spécialité est bien présente.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>La rubrique est peu renseignée. Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas indiquées. Seul est rappelé l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Les règles de l'arrêté sont appliquées pour la validation des UE et du diplôme. La composition des jurys n'est pas renseignée.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>L'existence d'un carnet de compétences présenté dans le dossier permet le suivi de l'acquisition de capacités et des compétences professionnelles associées. Cela permet au tuteur en entreprise d'évaluer l'alternant sur les compétences à acquérir, mais le dossier ne précise pas comment ce carnet est utilisé pour les non alternants. Les compétences sont bien décrites dans ce carnet de compétences et dans le résumé descriptif de la certification, donnés dans le dossier.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>La plateforme POIP de l'Università di Corsica Pasquale Paoli est en charge du suivi des cohortes. Il n'y a pas de dispositif interne à la LP de collecte d'informations. Les résultats ne sont pas analysés dans le dossier, alors que la poursuite d'études pourrait inciter à un suivi plus rapproché.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Le conseil de perfectionnement joue certainement son rôle car il se réunit trois fois dans l'année universitaire. Mais sa composition n'est pas renseignée (on ignore donc s'il diffère d'une équipe pédagogique, et en particulier si les étudiants sont représentés) et le compte rendu du conseil de perfectionnement aurait pu être présenté. Le dossier ne présente pas d'éléments relatifs aux procédures d'autoévaluation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les objectifs de la formation sont clairs et pertinents.
- La description de la formation en capacités et compétences permet une bonne compréhension de la formation et l'évaluation de l'étudiant par les tuteurs en entreprise.

- La formation répond aux besoins locaux des entreprises du bâtiment et son évolution vers la performance énergétique des bâtiments pourrait attirer des étudiants d'ailleurs.

Points faibles :

- Les effectifs sont en baisse préoccupante.
- L'insertion professionnelle dans les deux dernières enquêtes montre une dérive à surveiller. Les diplômés s'orientent trop vers la poursuite d'études immédiate.
- Les relations ou partenariats avec le secteur du BTP semblent peu développées.
- L'implication des enseignants-chercheurs de l'Università di Corsica Pasquale Paoli dans la formation demeure trop modeste et ne permettent pas de lien avec la recherche.
- Insuffisance de statistiques fournies sur les candidatures et sur le suivi des diplômés. Dossier peu renseigné sur plusieurs points.
- Ouverture à l'international quasi inexistante.

Avis global et recommandations :

Compte tenu de la bonne adéquation entre la formation et les besoins du secteur du bâtiment, le positionnement de cette licence et ses objectifs doivent être soutenus.

Il serait souhaitable de développer les partenariats avec la branche professionnelle du BTP de l'île, la fédération du bâtiment, les entreprises locales, les acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique ou privé et de la maîtrise d'œuvre. Ceci pour permettre leur participation active dans le conseil de perfectionnement, un meilleur ancrage des diplômés dans les entreprises locales, un plus grand nombre d'alternants en apprentissage et un meilleur taux d'insertion professionnelle.

L'évolution de l'insertion professionnelle doit être prise en compte pour enrayer une baisse inquiétante.

Il est important d'augmenter le nombre d'étudiants car les effectifs actuels sont trop faibles et pourraient hypothéquer la pérennité de la formation. Une meilleure information relative à la formation doit être menée afin d'accroître son attractivité parmi les étudiants de DUT/L2/BTS voire de l'étranger. Un accompagnement dans la recherche de contrats d'alternance s'appuyant sur un partenariat avec la branche du BTP en Corse pourrait être envisagé.

Il conviendrait d'augmenter la proportion d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique afin d'équilibrer la répartition des enseignements entre titulaires et professionnels du secteur, et afin de resserrer les liens avec la recherche.

Une synergie est sans doute à trouver avec la LP *Énergies renouvelables* du même champ de formations de l'Università di Corsica Pasquale Paoli. En effet, sur la question de la performance énergétique des bâtiments, la LP *Bâtiment et construction* met l'accent sur la performance de l'enveloppe des bâtiments et la LP *Énergies renouvelables* sur celle des équipements techniques et de la production d'énergie.

Mais au-delà de cette complémentarité thématique, il apparaît à la lecture des dossiers qu'il y a aussi complémentarité dans les modes de pilotage des formations. Les équipes pourraient ainsi partager leurs expériences et leurs pratiques en matière de recrutement, de lien avec la recherche, d'ouverture à l'international, et sur le point central des relations avec la branche professionnelle du bâtiment.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 168

Objet : Eléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES pour les licences professionnelles de l'IUT :

Licence Professionnelle *Protection de l'Environnement spécialité Eau et Environnement*
Licence Professionnelle *Génie Civil et Bâtiment spécialité Bâtiment et Construction*
Licence Professionnelle *Energie et Génie Climatique spécialité Energies Renouvelables*
Licence Professionnelle *Activités et Techniques de Communication spécialité Design Numérique*
Licence Professionnelle *Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques spécialité Techniques et Activités de l'Image et du Son*
Licence Professionnelle *Assurance, Banque, Finance spécialité Banque*
Licence Professionnelle *Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat*
Licence Professionnelle *Commerce spécialité Marketing et Communication*
Licence Professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement*

Monsieur le Président,

Concernant les licences professionnelles délivrées par l'IUT de l'Université de Corse, les rapports d'évaluation des experts du HCERES ont mis en évidence quelques points faibles ainsi que des actions à mettre en œuvre dans une perspective d'amélioration continue telles que :

- ✓ établir un meilleur suivi de l'insertion professionnelle,
- ✓ renforcer l'auto-évaluation,
- ✓ renforcer l'enseignement des langues étrangères,
- ✓ renforcer la place de la recherche,
- ✓ ouverture vers l'international.

L'ensemble des rapports notent une poursuite d'études importante pour des formations conçues dans un objectif d'insertion professionnelle. Sur ce point, une réflexion s'impose au niveau local et national afin d'appréhender les multiples enjeux des licences professionnelles et la place qu'elles occupent dans les cartes de formation des établissements d'enseignement supérieur, de plus en plus concernés par des parcours en apprentissage.

Les réponses et les mesures correctives seront actées plus précisément pour chaque LP dans les fiches AOF constitutives du dossier d'accréditation (Vague C 2018) déposé par l'Université de Corse.

Seul le rapport concernant la licence professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement* a fait l'objet de remarques particulières qui seront déposées sur la plateforme GED du HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

